

## PROCÉDURE ADAPTÉE



08-51AO2018335

**AVIS DE CONSULTATION  
POUR UN PROJET DE CONSTRUCTION**

- 1 - Maître d'ouvrage : ESPACE HABITAT, 7, avenue du Maréchal-Leclerc, 08013 Charleville-Mézières cedex.
- 2 - Mode de passation : procédure adaptée, consultation ouverte.
- 3 - Objet du marché : Fumay, quartier du Charnois, construction de 14 logements. Opération financée par L.A.N.R.U. « L'exécution du marché comporte une clause d'insertion par l'activité économique obligatoire. »
- 4 - Nature des lots :
  - Lot n° 1 : gros œuvre ;
  - Lot n° 2 : charpente bois ;
  - Lot n° 3 : couverture zinc ;
  - Lot n° 4 : étanchéité ;
  - Lot n° 5 : menuiseries extérieures P.V.C. ;
  - Lot n° 6 : cloisons, isolation, menuiseries intérieures ;
  - Lot n° 7 : serrurerie, métallerie ;
  - Lot n° 8 : chauffage, ventilation, plomberie sanitaires ;
  - Lot n° 9 : électricité ;
  - Lot n° 10 : peinture ;
  - Lot n° 11 : revêtements de sols et murs, carrelage ;
  - Lot n° 12 : V.R.D. ;
  - Lot n° 22 : espaces verts.
- 5 - Délais d'exécution : le délai global tous corps d'état (compris congés payés et intempéries) est fixé à : 14 mois.
- 6 - Modalités d'obtention du dossier : les dossiers seront à retirer, à titre onéreux, chez SOPAIC, 20, avenue de Gaulle, 08000 Charleville-Mézières (tél. 03.24.33.76.81).
- 7 - Date limite de réception des offres : les offres devront parvenir au plus tard le : 12 septembre 2013 (17 heures dernier délai) à ESPACE HABITAT, 7, avenue Leclerc, 08000 Charleville-Mézières sous double enveloppe.
- 8 - Le règlement de consultation (R.C.), joint au dossier de consultation, fixera les conditions de présentation des propositions de prix et des justifications à produire obligatoirement avec l'offre.
- 9 - Délai de validité des offres : voir la R.C.
- 10 - Renseignements complémentaires : auprès du maître d'œuvre : ZOOM ARCHITECTURE, Monsieur CLAUDEL, 32, rue de la Gravère, 08000 Charleville-Mézières, tél. : 03.24.57.82.82, fax : 03.24.57.92.92.
- 11 - Date d'envoi de l'avis de publication : 22 juillet 2013.

## DIVERS

02L2018334

« La directrice régionale des finances Publiques de Picardie, 16, rue du Grand-Vidame, 80010 Amiens cedex, curateur de la succession de Madame Pauline GENAIS décédée le 10/03/2012 à Charleville-Mézières (08) a établi l'inventaire et déposé le compte de la succession. »

02L2018385

« La directrice régionale des finances Publiques de Picardie, 16, rue du Grand-Vidame, 80010 Amiens cedex, curateur de la succession de Madame LIANCE Françoise décédée le 05/10/2010 à Charleville-Mézières (08) a établi l'inventaire et déposé le compte de la succession. »

## AUTRES AVIS

08L2018277


 Liberté • Égalité • Fraternité  
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 Préfet des Ardennes

## AVIS

Etat consulte le public du 9 août au 9 octobre 2013 sur son Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE 2<sup>e</sup> échéance) pour les infrastructures terrestres dont le trafic est supérieur à 8.200 véhicules par jour pour les routes et autoroutes gérées par l'Etat dans le département des Ardennes.

En application de la directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002, les cartes de bruit stratégiques (2<sup>e</sup> échéance) indiquant l'exposition au bruit dans l'environnement ont été publiées sur le site internet de la Direction Départementale des Territoires ([www.ardennes.gouv.fr](http://www.ardennes.gouv.fr)) / Grand Public/ Transports/déplacements/ Le bruit dans les Ardennes/Les cartes de bruit stratégiques) suite à l'arrêté préfectoral n° 2013-86.

Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) qui en découle vise à prévenir les effets du bruit, à réduire les niveaux de bruit lorsque cela est nécessaire et à protéger les « zones calmes » vis-à-vis des nuisances sonores excessives. Il doit être soumis à la consultation du public pour observations avant son approbation définitive.

Il est de ce fait disponible du 9 août au 9 octobre 2013 à l'accueil :

- des deux sites de la direction départementale des territoires : 3, rue des Granges-Mouliès (ouverture du lundi au vendredi de 9 heures à 11 h 30 et de 14 heures à 16 h 30) et 44, rue du Petit-Bois à Charleville-Mézières (ouverture du mardi au vendredi de 9 heures à 11 h 30),

- de la préfecture des Ardennes : 1, place de la Préfecture à Charleville-Mézières (ouverture du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30, sauf le 1<sup>er</sup> jeudi du mois : ouverture à 9 h 30),
- de la sous-préfecture de Sedan : 1, rue de Neuil à Sedan (ouverture du lundi au vendredi de 9 heures à 11 h 30 et de 14 heures à 16 h 30),
- et de la sous-préfecture de Reihel : boulevard de la 4<sup>e</sup>-Armée à Reihel (ouverture du lundi au vendredi de 9 heures à 11 h 30 et de 14 heures à 16 h 30).

Un registre papier est mis à la disposition du public dans chacun de ces sites pour recueillir ses observations. Il lui est également possible d'écrire et de transmettre son avis à ces mêmes adresses.

Le public peut également accéder au PPBE et donner son avis sur internet pendant la même période, sur le site de la direction départementale des territoires (<http://www.ardennes.gouv.fr>) onglet/Grand Public/ Transports/déplacements/Le bruit dans les Ardennes/ le PPBE).

Pendant la durée de la consultation, la direction départementale des territoires est à la disposition du public pour donner toute explication par téléphone ou sur rendez-vous : (03.51.16.50.00).

A l'issue de la période de consultation, une synthèse des observations du public sera établie et le PPBE sera modifié en conséquence. Il sera ensuite arrêté par le préfet et publié sur les sites internet de la préfecture et de la DDTI.

02L2018219


 Liberté • Égalité • Fraternité  
 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 Préfet des Ardennes

## AVIS

 Direction départementale  
 de la cohésion sociale  
 et de la protection des populations  
 Service santé, protection des animaux  
 et environnement

Commune de Hamogne-Saint-Rémy  
 Installations classées pour la protection  
 de l'environnement

Société agricole GOSSET

**EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ  
COMPLÉMENTAIRE  
DU 3 JUILLET 2013**

Par arrêté complémentaire n° DDGSP/SV/2013-142 du 3 juillet 2013, le préfet des Ardennes a autorisé la société agricole GOSSET à exploiter un élevage de 3.505 animaux-équivalents porcs sur le territoire de la commune de Hamogne-Saint-Rémy.

Un extrait de cet arrêté sera affiché pendant une durée minimale d'un mois en mairie de Hamogne-Saint-Rémy.

Le même arrêté sera affiché en permanence et de façon visible dans l'installation par les soins de l'exploitant.

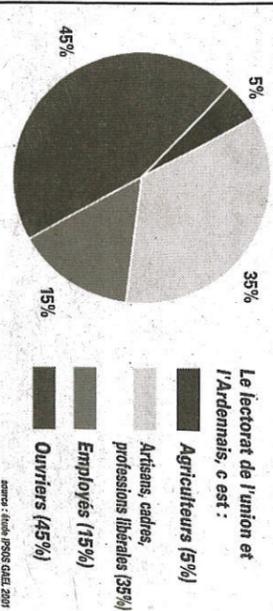
Il pourra en outre être consulté à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations des Ardennes, site à Charleville-Mézières, 44, rue du Petit-Bois.

Pour le préfet,  
 et par délégation,  
 la secrétaire générale,  
 Éléonore LACROIX.

**La Vie des Sociétés**
**L'info légale  
des entreprises**

 Vous créez votre société,  
 nous nous chargeons de le faire savoir...

 Contact :  
[legale@journal-lunion.fr](mailto:legale@journal-lunion.fr)  
**03 26 50 50 66**
**L'union** **est-éclair** **Libération** **L'ALSINE**  
 L'Ardennais **Le Nouvelliste**

**Connaissez-vous les catégories socio-professionnelles de nos lecteurs ?**


**Vie des sociétés :**  
 l'info légale des entreprises...  
 Vous créez votre société,  
 nous nous chargeons de le faire savoir

**Efficace, ciblée et rapide**

La publication départementalisée de l'avis de constitution et la délivrance immédiate de votre attestation de parution

Un contact UNIQUE pour vous simplifier la vie

**legale@journal-lunion.fr**  
**Tél. 03.26.50.50.66**

**L'union** **L'Ardennais** **L'ALSINE** **est-éclair** **Libération**  
 Le Nouvelliste **CHAMPAGNE**

 Un contact unique  
 pour communiquer  
 facilement

**legale@journal-lunion.fr**  
**Tél. 03.26.50.50.66**

**www.lunion-legales.fr**

 Une visibilité TOTALE  
 Locale, Départementale, Régionale et Nationale  
 pour tous vos Marchés Publics

 membre du réseau  
 francemarchés.com  
 le plus grand marché public de France